

## **LA TACHE CONSTITUANTE DU P.E. EST REAFFIRMEE**

A l'occasion de la célébration du trentième anniversaire des Traités de Rome, la Commission institutionnelle du Parlement européen s'est réunie à Rome, le 24 Mars 1987, et a approuvé (par 24 voix, 1 contre et 1 abstention), la proposition de résolution sur la "stratégie du Parlement européen en vue de l'Union européenne", présentée par le rapporteur Herman. Ainsi s'achève une première phase des vicissitudes causées par l'approbation de l'Acte unique après le Conseil européen de Luxembourg de décembre 1985. Au sein du Parlement européen, dépassant le sentiment de désillusion et de frustration qui s'était emparé de la majeure partie des parlementaires, après que les chefs d'Etat et de gouvernement aient de fait rejeté le Projet de Traité élaboré par le Parlement, Altiero Spinelli avait de suite repropoé une stratégie de nature constitutionnelle indiquant comme points de repère l'attribution d'un mandat constituant au nouveau Parlement qui sera élu en 1989 et la convocation d'un référendum consultatif sur l'Union européenne, afin de faire valoir le poids de l'opinion publique (dans sa grande majorité favorable à l'Union, comme le montrent les derniers sondages eurobaromètres, qui indiquent que 75 % des citoyens veulent les Etats-Unis d'Europe).

La résolution Herman reprend cette ligne, même si c'est de manière moins nette et plus timorée. Le ton est loin d'avoir la clarté et la vigueur des formulations initiales de Spinelli, mais il n'en demeure pas moins que l'idée du mandat constituant est réaffirmée et que la voie reste ouverte à l'hypothèse de lier l'élection européenne de 1989 à un référendum sur l'Union (ou à toute autre forme de consultation populaire sur le même thème).

Un jugement analogue au nôtre a été exprimé à de nombreuses reprises au sein même de la Commission institutionnelle et en particulier un parlementaire italien s'est engagé à présenter en session plénière du Parlement, les amendements nécessaires pour rendre le texte proposé plus vigoureux.

L'approbation de la proposition de résolution Herman a été accueillie positivement par l'Intergroupe fédéraliste de Strasbourg qui s'est réuni le même jour en présence de plus de 200 parlementaires. Après un discours d'ouverture du Président Plumb qui a reconnu l'importance de la présence d'un groupe de parlementaires se déclarant ouvertement fédéralistes pour aiguillonner le Parlement européen, la parole a été donnée au ministre italien Andreotti qui a rappelé l'inadéquation de l'Acte unique pour l'Union et a souligné que pour la réaliser l'action des gouvernements ne peut suffire et qu'il est indispensable de mobiliser l'opinion publique.

L'issue positive de la réunion romaine a été par la suite troublée par une désillusion dans la mesure où le Comité de présidence élargie du Parlement européen a décidé de ne pas inscrire à l'ordre du jour de la session de Mai la discussion de la proposition de résolution Herman. Les fédéralistes ont vivement protesté auprès de la présidence du Parlement européen contre cette décision. Mais ce pas en arrière doit nous rappeler la dure réalité des faits : avec l'approbation de la proposition de résolution Herman on a seulement fait un premier pas timide, au sein du Parlement européen, en direction de la relance de l'action constitutionnelle.

.../...

Les fédéralistes doivent rester vigilants, car les alibis de la classe politique pour ne pas agir sont toujours aussi nombreux (même parmi ceux qui au Parlement européen se proclament fédéralistes). C'est à nous qu'il revient de démasquer les faux prophètes de l'Europe et de leur rappeler que dans deux ans, avant les élections de 1987, nous dénoncerons publiquement tous ceux qui ne se seront pas battus avec décision pour l'Union européenne.

Fédéchosés pour le Fédéralisme

### FEDECHOSÉS

POUR LE FEDERALISME

PRESSE FEDERALISTE

26 RUE SALA - 69002  
LYON

Directeur de la publication  
J.L. PREVEL

Comité de rédaction

J.F. BILLION  
F. BLANCHARD  
C. CABOCEL  
J.M. DUBOS  
A.M. GORDIANI  
B. LESFARGUES  
J.P. PASDELOUP  
C. REVEYRAND  
B. SAINT-GAL

Imprimerie BRESSAUD  
93, Cours Lafayette  
69006 Lyon

Commission paritaire 56256



## ILS SONT AVEC NOUS

Dans notre dernier numéro, nous avons publié la liste des membres de l'Intergroupe Fédéraliste pour l'Union européenne du Parlement européen ; nous reprenons dans ce numéro le texte du manifeste qu'il a approuvé à Rome, le 24 Mars.

Par ailleurs, il est intéressant de faire le point sur la formation des Intergroupes Fédéralistes dans différents Parlements nationaux.

C'est ainsi qu'en Belgique, une première liste a été publiée de 39 membres des deux chambres (17 socialistes, 12 démocrates chrétiens, 4 écologistes, 2 libéraux, 4 partis communautaires et divers). Dans un premier temps ce sont 123 parlementaires qui ont effectué une démarche identique (59 démocrates chrétiens, 24 communistes, 13 socialistes, 9 républicains, 5 libéraux, 4 parlementaires de chacun des groupes socio-démocrates, radical et de la gauche indépendante, un enfin du parti CSP du Sud Tyrol) en Italie.

Enfin le 24 Mars, à Rome le député allemand Irmer, a pu annoncer qu'après les initiatives belge et italienne une initiative analogue était lancée au Bundestag et l'on sait maintenant que les contacts sont très avancés pour la création d'un Intergroupe fédéraliste au sein des Cortes Espagnoles.

STRASBOURG 8.4.1987

HIS MAJESTY BAUDOIN, KING OF THE BELGIANS  
Mr. President, I first want to thank you for your cordial reception and for your kind words.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, dans l'histoire de la Communauté européenne qui se construit chaque jour, le Traité de Rome était, le 25 Mars 1957, une étape décisive. Je suis heureux d'être venu aujourd'hui à Strasbourg pour commémorer avec vous ce trentième anniversaire, au sein de votre Assemblée, le premier Parlement supranational élu au suffrage universel, selon la volonté même des auteurs du Traité. Nous avons assisté depuis trente ans, à la croissance constante de votre autorité. Le dialogue entre le Parlement, le Conseil des ministres et la Commission n'a pas cessé de s'approfondir.

→

# L'Europe est notre avenir

## *Manifeste pour l'Union européenne*

### 1. La Communauté européenne, trente ans après les Traités de Rome.

Les Traités de Rome ont trente ans.

Les acquis de la Communauté européenne sont incontestables:

- la fin des guerres fratricides entre européens, dont la réconciliation entre la France et l'Allemagne est le témoignage le plus éclatant;
- la perception d'une conscience européenne chez les peuples de la Communauté;
- la réalisation progressive d'une puissance économique qui compte dans les affaires du monde;
- l'accroissement de Six à Douze des Etats membres.

Cependant l'Europe est en crise et les espoirs mis en elle risquent d'être déçus.

L'Europe communautaire est en crise parce qu'elle n'est pas capable de répondre aux défis du monde contemporain et parce qu'en son sein ont ressurgi les égoïsmes nationaux.

L'absence d'un pouvoir de décision efficace et le refus au Parlement européen du pouvoir législatif et de contrôle démocratique ont entraîné la paralysie des institutions communautaires et expliquent la désillusion des citoyens européens.

### 2. Les tâches de l'Europe démocratique

Le monde a bougé. Son rétrécissement est un phénomène essentiel de notre époque.

Face aux défis du monde contemporain, l'Europe doit devenir une véritable entité politique. Elle doit notamment réaliser:

- une politique de la société qui assure le développement harmonieux et équitable entre ses régions, entre l'agriculture, l'industrie et les services, entre l'homme et son milieu;
- un espace commun sans frontières, à l'intérieur duquel les citoyens, les biens, les services et les capitaux puissent circuler librement;
- une politique économique qui assure la réalisation d'un système monétaire européen englobant toutes les devises des Etats membres et développant le rôle de l'Ecu comme monnaie commune;
- un nouvel élan aux politiques communes en matière de recherche, énergie et nouvelles technologies;
- une identité culturelle s'enrichissant de ses différences;
- une politique commune en matière de relations internationales, de sécurité et de défense, qui assure le maintien et le développement de la paix, dans le respect des droits fondamentaux de l'homme;

— une politique de coopération avec les pays du Tiers Monde, en élaborant avec eux un pacte de croissance solidaire.

### 3. La transformation de la Communauté en véritable Union

L'Europe communautaire doit d'abord être un état d'esprit pour aboutir à un Etat de droit. Une volonté politique commune, réelle et opérante, peut seule transformer l'Europe communautaire en une Union, qui lui donnera une personnalité et lui permettra de parler d'une seule voix.

En adoptant à une très large majorité — à l'initiative d'Altiero Spinelli — le projet de Traité instituant l'Union européenne, le Parlement a montré la voie à suivre et les objectifs à atteindre.

La réponse des gouvernements, instituant l'Acte unique européen, n'a constitué qu'un pas très timide en avant.

### 4. La nouvelle stratégie à suivre pour réaliser l'Union européenne

Il s'agit maintenant de reprendre la voie tracée par le Parlement européen, auquel doit être confié par les Etats membres, à l'occasion des élections européennes en juin 1989, le mandat d'élaborer le projet d'Union à soumettre aux ratifications nationales.

Il est avant tout nécessaire de réaliser, au delà des clivages politiques traditionnels, un consensus très large dans le Parlement européen en faveur de la nouvelle stratégie. L'Intergroupe fédéraliste doit entreprendre cette action indispensable.

A cette action il faut convier en même temps tous les élus dans chacun de nos pays et tous les gouvernements nationaux.

Nous appelons tous les Etats membres de la Communauté à contribuer à la naissance de l'Union européenne.

### 5. La mobilisation des citoyens européens

Réunis à Rome à l'occasion du trentième anniversaire de la signature des Traités communautaires, nous lançons un appel à tous les élus et à tous les citoyens à se rassembler pour affirmer la volonté commune de bâtir l'Union européenne.

Dans cet esprit et pour préparer les élections européennes de 1989, nous demandons aux citoyens européens d'assumer leur commune responsabilité et de répondre massivement à toute initiative de consultation populaire.

L'Europe est notre avenir.

Rome, le 24 mars 1987

Votre effort pour l'obtenir n'a d'ailleurs pas été pour peu de chose dans cette reconnaissance de votre pouvoir parlementaire. Mais le système actuel ne comble ni vos espoirs, ni les nôtres. Si le mouvement de

progrès est visible, je souhaite qu'il s'accélère à présent. L'Acte unique doit être perçu comme une étape intermédiaire devant mener à une véritable Union européenne.

# STRASBOURG

## LE CONGRES DE L'UEF

UEF : XIIIème CONGRES, STRASBOURG,  
du 10 au 12 AVRIL 1987  
\*\*\*\*\*

### PROGRAMME POUR L'EUROPE

#### Lignes directrices pour l'action des fédéralistes

Nous les Européens, nous sommes confrontés à de multiples défis. Notre sécurité est soumise aux relations instables entre les super-puissances. Le terrorisme la menace constamment. Notre prospérité est remise en cause car nous ne sommes plus à même de concurrencer le Japon, l'Amérique et les nouveaux pays industrialisés. Actuellement, nos économies ne parviennent à donner un emploi qu'à un travailleur sur dix. Notre environnement est de plus en plus pollué et dangereux.

Un fil commun relie tous ces défis : il est constitué par l'incapacité de l'Etat-nation à le surmonter et ce, dans un monde de plus en plus interdépendant. La Communauté européenne a les moyens de traiter certaines questions. Mais ses pouvoirs et ses institutions sont encore trop faibles. Les Européens ont un besoin urgent d'être gouvernés par des institutions fédérales. L'Union européenne, proposée par le Parlement Européen, est un pas capital dans cette direction, puisqu'elle prévoit un gouvernement européen sous contrôle parlementaire, doté de pouvoirs pour l'achèvement du marché commun et de l'union monétaire, pour garantir aux citoyens le respect des droits de l'homme et pour permettre à l'Union de jouer son rôle dans la création d'un ordre mondial plus juste, plus sûr et plus prospère.

Ce Congrès de l'UEF présente aux citoyens européens un programme pour conduire l'Europe jusqu'au seuil du vingt et unième siècle en dépit des risques et des aléas. Les résolutions qui suivent montrent le chemin pour l'avenir en ce qui concerne les institutions de l'économie et le rôle de l'Europe dans le monde. Ces résolutions se renforcent mutuellement. Des institutions de l'Union, fortes et démocratiques, sont essentielles pour la réussite de l'économie européenne et un rôle international effectif. Les buts économiques et internationaux justifient la nécessité d'une réforme des institutions.

Nous faisons appel :

- au Parlement Européen, élu démocratiquement, afin qu'il affirme son droit de jouer un rôle central dans l'établissement de l'Union européenne.
- aux parlements et gouvernements des Etats membres,
- à tous les partis et groupes politiques et,
- à l'ensemble des citoyens, afin qu'ils prennent toutes les initiatives possibles pour sa réalisation.

John Pinder

## L'ACTION POUR L'UNION EUROPEENNE

Le Congrès de l'UEF :

affirme comme priorité absolue pour son action l'objectif de l'Union Européenne. Afin d'attendre cet objectif, l'UEF se battra pour que le Parlement Européen fasse activement valoir son droit d'élaborer le texte d'un Traité établissant la constitution d'une Union Européenne sur la base du projet de Traité du 14 février 1984 et des avis exprimés par les Parlements nationaux. L'UEF se battra également pour que les gouvernements des Etats membres s'engagent à soumettre cette constitution à la ratification par les organes compétents. Ce Traité constituant doit prévoir :

- l'attribution à l'Union des compétences en ce qui concerne la politique extérieure et la sécurité, et la réalisation de l'Union économique et monétaire ;
- l'attribution du pouvoir exécutif à un gouvernement européen responsable face au Parlement ;
- la codécision en matière de législation entre le Parlement Européen et le Conseil des Ministres ;
- le vote à la majorité au sein du Conseil des Ministres.

remarque que dans un moment difficile de la lutte pour l'Union, tel que celui dans lequel nous nous trouvons, l'engagement des fédéralistes est condamné à rester stérile et inefficace si les sections nationales de l'UEF élaborent et exécutent des stratégies séparées au lieu d'unir leurs efforts par une action-cadre européenne. Sans nier l'originalité et la diversité des traditions politiques et culturelles des pays européens et tout en laissant libre chacune des organisations de base d'orienter leur activité selon les équilibres politiques différents qui existent dans chaque pays, cette action-cadre rendrait possible l'addition des résultats des efforts de chacune d'elles et les canaliserait dans une direction unitaire.

décide par conséquent de lancer dans toute l'Europe une Campagne pour la Démocratie Européenne, rassemblant sous une dénomination commune toutes les actions menées par les sections fédéralistes dans leur activité normale, et dont l'aspect unitaire et

permanent consiste en une récolte d'adhésions au texte approuvé par le Comité Fédéral de l'UEF le 8 novembre 1986 et qui sera adressé aux gouvernements, Parlement, partis, etc. des pays de la Communauté. Le premier acte de la campagne sera la récolte des adhésions des délégués au Congrès eux-mêmes, qui seront envoyées au Premier Ministre de Belgique, Wilfried MARTENS, en sa qualité de Président *pro-tempore* du Conseil Européen.

invite ses sections nationales à entreprendre, dans le cadre de la campagne, une série d'initiatives communes, et plus précisément :

- une action sur le Parlement Européen pour qu'il adresse aux gouvernements des Etats membres un appel solennel en les invitant à ratifier le traité d'union élaboré par le Parlement Européen et à décider qu'un référendum sur l'Union soit tenu dans tous les pays de la Communauté qui en auront la volonté, en même temps que les élections européennes de 1989 ;
- une pression conjuguée sur le Parlement Européen et sur les Parlements nationaux pour que chacun d'eux constitue en son sein des Commissions ayant la tâche spécifique de faire participer les Parlements nationaux au processus de formation de l'union. Pour le succès de cette action, la collaboration des Intergroupes fédéralistes déjà constitués ou en voie de formation au Parlement Européen ainsi qu'aux Parlements nationaux, sera essentielle.
- La mobilisation populaire la plus vaste et la plus efficace en vue de la manifestation qui aura lieu à Bruxelles à l'occasion du Conseil Européen du 29 Juin prochain ;
- L'utilisation systématique, de la part des sections locales, de toutes les occasions qui leur sont offertes par les jumelages entre villes européennes, de manière à ce que les sections locales elles-mêmes, par l'approfondissement des relations avec les milieux fédéra-

listes et européens des villes jumelées, assument la responsabilité directe de l'extension de l'organisation de l'UEF dans les localités où les fédéralistes sont absents et du renforcement de sa supranationalité en partant de la base.

\* \* \*

## L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE

Le Congrès de l'UEF :

considérant :

- Les projets et les engagements antérieurs de la Communauté européenne pour la réalisation d'une union économique et monétaire. **recommande** à la Communauté européenne et ses Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour parvenir à l'union économique et monétaire et, pour ce faire, ils:
- les engagements des Etats membres de la CEE, bien que n'ayant pas force de loi, de réaliser le marché intérieur avant la fin de 1992 ;
- les résultats satisfaisants obtenus jusqu'à présent par le système Monétaire Européen, lequel risque toutefois d'éclater suite à l'instabilité de la situation monétaire internationale ;
- reconnaissent comme obligation légale, leur engagement de réaliser le marché intérieur avant la fin de 1992 ;
- attribuent aux Fonds Européen de Coopération monétaire les compétences nécessaires pour permettre aux Fonds de jouer pleinement un rôle de garant efficace de la stabilité et de la convertibilité interne et externe de l'ECU et de l'union monétaire à réaliser. Il faudra assurer à cette banque l'autonomie selon l'expérience des Etats fédéraux ;

considérant également que :

- les économies des Etats membres, qui participent au mécanisme des taux de change du SME, convergent de plus en plus, notamment en ce qui concerne leurs taux d'inflation ;
- dotent leurs institutions d'un budget pour l'exercice des fonctions spécifiques à l'union, devant s'élever progressivement jusqu'à 5 % du PNB au fur et à mesure que l'union prendra à son compte des fonctions exercées auparavant par les Etats membres ;
- pour atteindre les buts définis par les traités, notamment une convergence accrue des économies des Etats membres et le développement équilibré du niveau de vie dans les Etats de l'Union, un transfert important des ressources vers l'union est nécessaire ;
- remplacent, par un système de taxation fédérale progressive le système actuel de financement basé sur la TVA.
- pour de tels transferts, le budget de la CEE est trop limité et la réglementation budgétaire n'est pas conçue pour obtenir une répartition efficace et optimale, ni pour obtenir une redistribution équitable ;
- confèrent au Parlement Européen et à la Commission Européenne des pouvoirs législatifs et d'exécution nécessaires pour un fonctionnement rationnel de l'Union.

considérant enfin qu'une union économique et monétaire n'est pas réalisable sans des institutions dotées de pouvoirs législatif et d'exécution démocratiques adéquats ;

\* \* \*

## UNE EUROPE UNIE, UN MONDE UNI

L'UEF :

engagée pour une fédération européenne dans un monde fédéré,

consciente de la crise mondiale, tant dans le domaine économique de l'environnement, de la décadence des institutions existantes et de leur échec en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité,

consciente également que l'expérience acquise par l'Europe dans la constitution d'une Communauté, est remarquablement importante pour les besoins du monde en ce qui concerne un ordre mondial plus efficace et plus juste,

souligne la nécessité de réformer la Communauté pour aboutir à une Union Européenne et renforcer en ce faisant sa capacité de mener des politiques communes à long terme, ayant pour objectifs :

- 1) d'encourager systématiquement l'unité régionale, tant politique qu'économique dans d'autres parties du monde, selon des formes appropriées aux besoins locaux ;
- 2) de promouvoir de nouvelles propositions originales visant à résoudre le problème de l'endettement des pays en voie de développement, propositions qui relient étroitement l'amortissement ou la réduction appropriée des dettes et une aide pour l'unité et la coopération régionale comme le plan Marshall l'avait fait en Europe ;
- 3) d'établir des liens étroits entre ces propositions et des mesures pour la protection des ressources écologiques primordiales de notre planète, telles que le placement sous la tutelle d'un trust pour l'environnement mondial, de zones entières de forêts tropicales, gérées au niveau régional. Cela va de pair avec une assistance aux pays en voie de développement quant à leurs stratégies de développement alimentaires, - en apportant ainsi un maximum de contribution pour l'élimination de la faim dans le monde, - et avec un programme à long terme pour fournir les marchés, le capital, et les compétences nécessaires

pour un développement constant du tiers-monde ;

- 4) de développer l'Union monétaire européenne dans le but de créer un système monétaire mondial plus stable, par l'association à d'autres monnaies importantes ou d'autres régions monétaires du monde ;
- 5) d'assurer la sécurité et l'autonomie de l'Europe occidentale par le développement, dans le contexte d'une coopération évolutive avec les Etats-Unis, d'une politique de défense européenne commune, efficace et non-agressive ;
- 6) de parvenir à une approche commune dans le dialogue avec l'Union soviétique et l'Europe de l'Est, dans le cadre de la conférence de Helsinki pour la sécurité et la coopération, ou entre la Communauté Européenne et le Comecon et ses membres individuels, en vue de sonder les perspectives à longue échéance d'un accord stabilisant la situation politique et la sécurité en Europe centrale, et par là, fournissant aussi une solution européenne au problème allemand. Un changement politique en Europe Centrale dans un sens pluraliste serait ainsi favorisé, une plus grande tolérance de la part de l'Union Soviétique vis à vis d'un tel changement étant encouragé ;
- 7) d'obtenir une prise de position constructive de l'Europe dans la crise actuelle au sein des Nations Unies et l'élaboration de propositions à long terme pour réformer et renforcer les institutions de l'ONU et leur donner les pouvoirs nécessaires pour prendre et exécuter les décisions.

L'UEF :

fait appel au Mouvement Européen pour l'organisation d'une conférence internationale en 1988, avec la participation des autres régions importantes du monde, afin de prendre en considération les enjeux inhérents à la construction d'un ordre mondial, plus pacifique et plus juste, au seuil de l'an 2000.

## Ça bouge chez les fédéralistes

Cela bouge dans la mouvance fédéraliste. L'Union Européenne des Fédéralistes (UEF) — lobby bien connu contre le manque d'Europe — vient de tenir à Strasbourg, du 10 au 12 avril, son 13e Congrès dont le thème était «Lutter pour la démocratie européenne — Créer l'Union européenne». On y a notamment entendu Pierre PFLIMLIN, ancien Président du Parlement européen et Horst SEEFELD, Vice-Président du Parlement européen. L'UEF a décidé de lancer dans toute l'Europe une campagne pour la démocratie européenne. Elle consistera notamment à récolter des adhésions pour le texte qu'elle a adopté sur les pouvoirs du Parlement européen et des citoyens d'Europe. Par ailleurs, le 8 septembre 1986 s'est tenue la réunion constitutive de l'Intergroupe fédéraliste au sein du Parlement européen, à l'initiative du socialiste allemand Klaus HÄNSCH, du démocrate-chrétien belge Fernand HERMAN, du communiste italien Felice IPPOLITO, du libéral italien Rosario ROMEO (†) et du conservateur britannique William NEWTON DUNN. Effet de boule de neige: sous l'impulsion de cet intergroupe du Parlement européen, un «Intergroupe parlementaire belge pour l'Union européenne» vient de se constituer. Le 29 juin, à l'occasion de la réunion du Conseil européen, se tiendra à Bruxelles une réunion conjointe des membres de l'Intergroupe fédéraliste du Parlement européen et des membres des intergroupes parlementaires nationaux.

ABONNEZ VOUS



IL FEDERALISTA

rivista di politica

LE FEDERALISTE

revue de politique

THE FEDERALIST

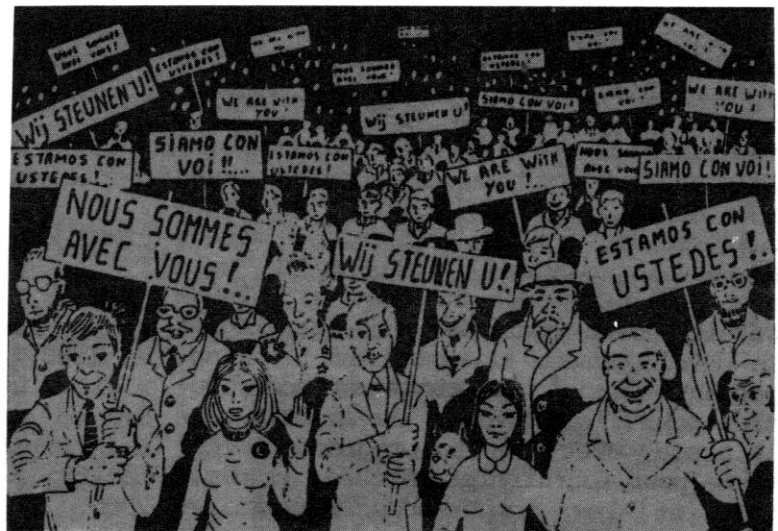
a political review

Directeurs: Mario Albertini

Abonnement pour trois numéros par an :  
140 F à adresser à :

Presse Fédéraliste 26 rue Sala 69002 LYON

Compte bancaire B.C.C.M.LYON 23.2310 060 55 9





# COMITE POUR L' UNION EUROPEENNE

Création en Rhône-Alpes d'un  
Comité pour l'Union européenne

C'est à l'initiative de militants fédéralistes européens et d'animateurs de comités de jumelage, que s'est créé à Lyon le 16 Avril 1987, le Comité pour l'Union européenne.

Son but est de mobiliser l'opinion publique et les forces vives de la société, pour que le Parlement européen, qui sera élu pour la troisième fois au suffrage universel direct en 1989, soit investi d'une mission : celle de rédiger le **Traité-Constitution de l'Union européenne**.

Dans cet esprit l'Assemblée constitutive du Comité pour l'Union européenne a adopté une déclaration de principe qui doit per-

mettre le rassemblement, au-delà de tous les clivages traditionnels, de toutes celles et de tous ceux qui entendent œuvrer pour que l'Union européenne devienne une réalité.

Le bureau du Comité pour l'Union européenne se compose ainsi :

Alain REGUILLON	Président
Jean-Luc PREVEL	Secrétaire
Daniel HULAS	Trésorier
Maurice MOULIN	Vice-Président
Catherine HEYRAUD	Vice-Présidente

Si vous souhaitez le rejoindre, veuillez contacter son secrétariat : 26 rue Sala  
Lyon 2ème.  
Tél. : 78.37.14.75.

## DECLARATION DE PRINCIPE

Le Comité pour l'Union Européenne se fixe pour objectif de mobiliser l'opinion publique et les forces vives de la société pour la réalisation de l'Union Européenne.

Pour cela, il se réfère à la "déclaration des citoyens" adoptée par l'Union Européenne des Fédéralistes, en septembre 1986 et au projet de traité d'Union Européenne voté par le Parlement Européen en 1984.

Face aux grands défis de notre temps, l'Europe n'a que trop pris de retard. Il est impératif qu'elle parvienne à dépasser les égoïsmes nationaux afin de se doter des moyens institutionnels d'une politique économique, sociale, monétaire, culturelle et écologique qui lui permettront d'assurer sa défense et de contribuer à la paix, la démocratie et au bien-être des peuples du monde.

Il n'est pas prétentieux, ni utopiste de dire cela. L'Europe a un rôle particulier

à jouer dans le monde, en raison de sa diversité culturelle et de son histoire ainsi que des liens privilégiés qu'elle a noués avec les Pays en Voie de Développement.

L'Europe a également un devoir vis à vis des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est avec lesquels elle partage un passé qui doit lui permettre, en dépassant l'antagonisme des deux blocs, de contribuer à l'évolution démocratique de ces Etats.

L'Europe n'appartient à personne. C'est pourquoi le Comité Pour l'Union Européenne entend rassembler toutes celles et tous ceux qui veulent conduire une action au-delà des clivages traditionnels d'ordre politique, et ethnique, religieux ou culturel.

L'association librement consentie de tous les Européens, et au-delà d'un monde de Libertés, de Paix, de Justice et de Solidarité.

C'est pourquoi le Comité Pour l'Union européenne lance un appel pour que lors des élections européennes de 1989, le Parlement Européen reçoive mission de rédiger un Traité - Constitution de l'Union Européenne.

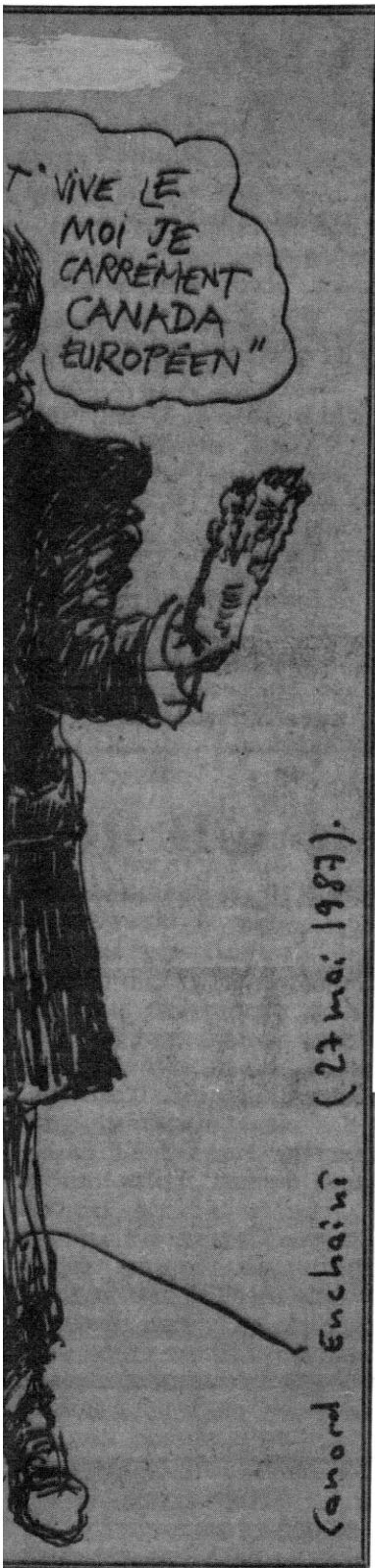
## MITTERRAND ET L'EUROPE

Dans une interview récente au Corriere Della Serra (17 Mars 1987, le Président de la République, tout en se référant au Manifeste de Ventotene d'Altiero Spinelli, a réaffirmé la nécessité d'unir l'Europe et de la doter d'une monnaie et d'une défense communes. Cette interview fait suite à son discours prononcé le 15 Janvier à Chatom House devant le Royal Institute of International Affairs, où il avait déclaré en substance que la CEE était bien loin d'être une fédération, c'est à dire qu'elle n'avait pas d'unité politique.

Depuis 1984, François Mitterrand (qui soutenait déjà dans les années 60, à l'Assemblée Nationale, le projet d'élection directe et unilatérale des représentants français au Parlement européen), a ainsi à plusieurs reprises rappelé son soutien à l'intégration européenne. Dans son discours devant le Parlement européen, il a soutenu le 24 Mai 1984, que la France était disposée à "examiner et défendre" le projet de Traité d'Union élaboré par cette Assemblée. Il a répété ces déclarations quelques semaines après, à l'occasion d'une rencontre, avec le Chancelier Helmut Kohl. Deux ans plus tard, le 15 Juin 1986, à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de la bataille de Verdun, il a exhorté les citoyens du vieux continent à l'Union et a récidivé le 25 Juin 1986 devant l'Assemblée nationale à l'occasion du centenaire de la naissance de Robert Schuman. Le 25 Mars dernier enfin dans un message télévisé aux Français, à l'occasion du trentième anniversaire de la signature des Traités de Rome, il a déclaré en substance qu'il ne se serait pas présenté devant eux seulement s'il s'était agi de célébrer le passé... mais qu'il fallait donner cours à l'ECU, notre monnaie commune, au sein d'un système de change stabilisé, préparer enfin le moment où l'Europe, dotée d'un pouvoir politique central, déciderait seule des instruments de sa sécurité.



**un soutien: l'abonnement**



Il fallait reconnaître que ces prises de position n'ont pas été à ce jour suivies d'initiatives adéquates. Ainsi au Conseil européen de Luxembourg, en Décembre 1985, Mitterrand a contribué, en soutenant l'Acte Unique, à mettre sur la touche le projet de Traité élaboré par le Parlement.

Mitterrand, comme beaucoup d'hommes politiques européens a compris qu'il faut arriver à une défense et à une monnaie européenne communes ; il a compris également que cela n'était réalisable que dans un cadre fédéral. Cependant lorsque, en tant que Président de la République française, il pourrait apporter une contribution décisive à la lutte pour l'Europe, il ne le fait pas.

Il incarne donc bien d'un côté la conscience largement répandue dans la majeure partie des forces politiques, sociales et culturelles, de l'impossibilité de relancer le processus européen sans un saut qualitatif et d'autre part, leur incapacité à prendre l'initiative de se battre pour la création d'un véritable gouvernement européen.

Depuis 1972, les gouvernements ont reconnu la nécessité de bâtir l'Union. Mais l'échéance qu'ils avaient fixée en 1980 est passée sans qu'ils aient pu formuler ne serait-ce qu'un seul projet d'Union. Nous savons aujourd'hui que sans l'action du Parlement européen directement élu, l'objectif de l'Union n'aurait jamais figuré de nouveau à l'ordre du jour des réunions du Conseil européen.

Le Parlement européen a ainsi un pouvoir "fédérateur" que les fédéralistes doivent soutenir lorsqu'il se manifeste et qu'ils doivent stimuler lorsqu'il faiblit.

Mitterrand, au contraire, comme tous les chefs d'Etat et de gouvernement, détient un pouvoir d'initiative qu'il peut, lorsqu'il le désire, utiliser pour accomplir des pas décisifs vers la création de la monnaie, la défense, voire, lorsque l'occasion s'en présentera, amener la France aux côtés du Parlement européen.

C'est à Mitterrand, ou aux autres chefs d'Etat et de gouvernement, de prendre de telles initiatives, mais c'est aux fédéralistes qu'incombe la tâche de faire ce qui est en leur pouvoir pour les convaincre de les prendre.

## TRIBUNE DE LA JEF

C'est le 28 Juin 1987 et, comme tout Européen digne d'être membre de la JEF, je prends mon uniforme de militant avec tous mes badges, mes drapeaux et pancartes et je me promène dans les rues de Bruxelles en criant : "Union européenne, maintenant"! Maintenant... et après ? En adoptant un mot d'ordre aussi simpliste on oublie parfois de réfléchir sur la raison pour laquelle on a parcouru tant de kilomètres, sauté tant d'heures de sommeil et crié si fort qu'on a mal à la gorge.

Est-ce juste à cause du cloisonnement du marché intérieur, de l'inefficacité de la PAC, des problèmes de l'ECU ? N'y a-t-il pas d'autres raisons pour l'Europe que des raisons économiques ?

On peut effectivement construire une fédération européenne sur le modèle helvétique avec un ministère de l'exportation et une politique extérieure centrée sur l'économie. Cela peut même sembler très séduisant à certains mais il serait dommage que l'Europe ne puisse pas jouer un rôle plus important dans le monde.

Les deux grandes puissances basent leur pouvoir sur des idéaux. Quand elles agis-

sent c'est dans le cadre d'une politique globale. Par contre, en Europe, chacun agit en fonction de ses intérêts nationaux qui, le plus souvent sont des intérêts économiques. On peut se demander si, le jour où on va arriver à une union politique européenne, on ne va pas retrouver le même type de comportement que celui des Etats nationaux, mais sur une plus grande échelle. L'Europe considèrera-t-elle les autres pays du monde seulement comme des concurrents économiques ou des clients potentiels auprès desquels elle pourra se débarrasser de ses excédents ?

L'Europe peut-elle tenir debout simplement par ses institutions et par le souhait de ses citoyens de voir leur niveau de vie augmenter ? Pour que l'Europe puisse subsister au-delà des institutions il faut qu'il existe un sentiment européen. Il faut que les citoyens européens aient des valeurs communes et qu'ils croient vraiment que l'Europe, entre les deux grandes puissances peut jouer un rôle pour créer un ordre mondial plus juste, plus sûr et plus prospère.

Pâris Hadjisotiriou

JEF Rhône-Alpes

### ABONNEMENT

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

MÉRITANT : 250 F

- Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

- C.C.P. 2490 82 P LYON.

(nos supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS

FÉDÉCHOSES - POUR LE FÉDÉRALISME  
26, Rue Sala - 69 002 LYON

DISPENSÉ  
DE TIMBRAGE

LYON - PERRACHE  
ROUTAGE 206